

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le jeudi 12 février 2026, de 18 h à 19 h 06, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présentes :

Mesdames Catherine Gilbert-Gagné
Catherine-Jennifer McDonald
Catherine Lajoie
Julie-Pier Langlois
Mélanie Desrosiers
Mélanie Pouliot
Mélodie Brochu-Gagnon
Stéphanie Nadeau
Sylvie Langlois
Valérie Gourgues

Sont absents : M^{me} Lucie Nadeau
M. Nicolas Bourget
M. Éric Champagne
M. Dany Garant

Administrateurs formant quorum

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M^{me} Sylvie Langlois, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-26-02-12-01

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance extraordinaire publique du jeudi 12 février 2026, à 18 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

1. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS**
4. **AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 27 janvier 2026
5. **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1. Octroi de contrat – Mandat en ressources humaines
Huis clos
6. **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 27 janvier 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-26-02-12-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Julie-Pier Langlois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 27 janvier 2026;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 27 janvier 2026 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1. Octroi de contrat – Mandat en ressources humaines

Afin de préserver la confidentialité des informations, la présidente, M^{me} Sylvie Langlois, déclare la séance à huis clos à 18 h 05.

Puisque la Direction générale est directement concernée, Mme Dany Grégoire quitte la salle.

Le retour en séance publique s'effectue à 19 h 04.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'importance pour l'organisation de s'assurer que les employés bénéficient d'un climat de travail sain et exempt de harcèlement psychologique, conformément à la *Loi sur les normes du travail* et à la *Politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail* du centre de services scolaire;

ATTENDU le souci du centre de services scolaire de veiller à une gestion et organisation saine, équitable et efficace de ses ressources;

ATTENDU l'enquête à venir dans ce contexte;

ATTENDU le souhait de l'organisation de s'assurer du bon déroulement de celle-ci, dans le respect des droits de toute personne concernée;

ATTENDU que le recours à une firme externe d'avocats spécialisés en relations de travail permettra d'accompagner le centre de services scolaire dans ces objectifs;

ATTENDU qu'en fonction du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*, la présidence doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration afin d'octroyer le mandat en ce sens.

CA-CSSCS-26-02-12-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

DE mandater la firme Beauvais Truchon s.e.n.c.r.l. pour soutenir et accompagner le centre de services scolaire en regard de l'enquête de climat de travail et de la situation concernée par celle-ci;

DE nommer la présidence du conseil d'administration afin de signer les documents contractuels relatifs à ce mandat et assurer le suivi de ce mandat.

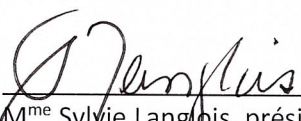
Adopté.


6. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-26-02-12-04

II EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 19 h 06.


M^{me} Sylvie Langlois, présidente


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

